



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRULLAS**

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20220309-DELIB92022-DE

SEANCE DU 9 MARS 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 18
Date de la convocation : 04/03/2022
Date d'affichage : 04/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, HITA José, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente : MIR Laure.

Secrétaire de séance : Mme JULIAN Vanessa a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°9/2022 : AMENAGEMENT SPORTIF ET LUDIQUE DU
RAVIN DU MONASTIR – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence Nationale du Sport accompagne les collectivités dans la création d'équipements sportifs de proximité favorisant l'accès pour tous à la pratique sportive.

Les pump tracks font partie des équipements éligibles à ces financements.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter l'Agence Nationale du Sport pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un pump track dans le futur parc sportif et de loisirs du Ravin du Monastir. Il indique que l'implantation de la structure à proximité du groupe scolaire constituera un critère de priorité, les financeurs privilégiant les projets qui répondent à une logique d'unité de lieu favorisant la pratique sportive à l'école et en périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de solliciter l'Agence Nationale du Sport pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un pump track dans le futur parc sportif et de loisirs du Ravin du Monastir, suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant H.T.	Objet	Montant H.T.
Création pump track (hors terrassement et fourniture de la couche de forme)	46 000.00 €	Subvention ANS	24 000.00 €
		Autofinancement	22 000.00 €
TOTAL H.T.	46 000.00 €	TOTAL H.T.	46 000.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 10/03/2022
- Affichage le : 10/03/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.